



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE – PARIS 2024

UNION INTERNATIONALE DE PENTATHLON MODERNE (UIPM)

PENTATHLON MODERNE

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Compétition individuelle	Compétition individuelle

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour le Pentathlon Moderne :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	33	1	2	36
Femmes	33	1	2	36
Total	66	2	4	72

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO) :

	Quota par CNO
Hommes	2
Femmes	2
Total	4

B.3. Mode d'attribution des places :

Les places de qualification sont attribuées aux athlètes de manière nominative. Les CNO qui auront plus de deux (2) athlètes qualifiés dans chaque catégorie (hommes/femmes) pourront choisir, après consultation des fédérations nationales correspondantes, les deux (2) concurrent(e)s qu'ils inscriront.



C. ADMISSION DES ATHLETES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).

Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que le règlement de compétition de l'UIPM, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C.3. Autres critères d'admission requis par la FI

Seuls les athlètes qui ont concouru dans une compétition de Pentathlon sans être éliminés ni disqualifiés de l'équitation lors d'une compétition comptant pour le classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM, tel que détaillé à la section D. Principes de qualification/Épreuves de qualification/Classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

D.1. PLACES DE QUALIFICATION

Hommes / Femmes

Nombre de places de qualification par sexe	Épreuves de qualification
1	Finale de la Coupe du monde 2023 de l'UIPM – Ankara (TUR), 31 mai – 4 juin 2023 Une (1) place de qualification sera attribuée au vainqueur de la finale de la Coupe du monde 2023 de l'UIPM, pour autant qu'il soit admissible. Si des championnats continentaux ont lieu avant la finale de la Coupe du monde 2023 de l'UIPM, la place de qualification obtenue lors de la finale de la Coupe du monde prévaut et la place de qualification attribuée lors des championnats continentaux ira à l'athlète occupant le rang suivant au classement du championnat continental correspondant.
20	Championnats continentaux Vingt (20) places de qualification seront attribuées aux athlètes occupant les rangs indiqués ci-après lors des championnats continentaux qui se tiendront entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2023, comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Afrique – 1^{re} place



	<ul style="list-style-type: none">• Asie – 5 premières places, à raison d'une (1) place de qualification au maximum par CNO*• Europe – 8 premières places, à raison d'une (1) place de qualification au maximum par CNO*• Océanie – 1^{re} place• Amérique – 5 places, à raison d'une (1) place de qualification au maximum par CNO*, dans l'ordre suivant :<ul style="list-style-type: none">○ 1^{re} place, indépendamment de la zone représentée – NORCECA (Amérique du Nord, centrale et Caraïbes) ou Amérique du Sud ;○ les deux (2) meilleures places pour la zone NORCECA ;○ les deux (2) meilleures places pour l'Amérique du Sud. <p>*Si ces places sont occupées par des athlètes représentant un même CNO, la place de qualification sera attribuée à l'athlète le(la) mieux classé(e) et les autres places iront aux athlètes admissibles d'autres CNO occupant les rangs suivants.</p> <p>Si un(e) athlète qui obtient une (1) place de qualification via les championnats continentaux s'est déjà qualifié(e) via la finale de la Coupe du monde 2023 de l'UIPM ou les Championnats du monde de Pentathlon 2023, sa place sera réattribuée à l'athlète admissible non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement du championnat continental correspondant.</p>
3	<p>Championnats du monde de Pentathlon 2023 de l'UIPM – Bath (GBR), 21 – 28 août 2023</p> <p>Trois (3) places de qualification seront attribuées aux trois (3) premiers(ères) athlètes au classement des Championnats du monde de Pentathlon 2023 de l'UIPM, à moins qu'ils(elles) ne soient déjà qualifié(e)s via la finale de la Coupe du monde 2023 de l'UIPM ou les championnats continentaux, auquel cas la ou les places de qualification iront aux athlètes admissibles occupant les rangs suivants au classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM au 17 juin 2024.</p>
3	<p>Championnats du monde de Pentathlon 2024 de l'UIPM – lieu et date à confirmer</p> <p>Trois (3) places de qualification seront attribuées aux trois (3) premiers(ères) athlètes au classement des Championnats du monde de Pentathlon 2024 de l'UIPM, à moins qu'ils(elles) ne soient déjà qualifié(e)s via la finale de la Coupe du monde 2023 de l'UIPM, les Championnats du monde de Pentathlon 2023 ou encore les championnats continentaux, auquel cas la ou les places de qualification iront aux athlètes admissibles occupant les rangs suivants au classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM au 17 juin 2024.</p>
6	<p>Classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM au 17 juin 2024</p> <p>https://www.uipmworld.org/world-ranking/modern-Pentathlon/</p> <p>Six (6) places de qualification seront attribuées via le classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM au 17 juin 2024 aux six (6) premiers(ères) athlètes non encore qualifié(e)s via les compétitions susmentionnées.</p> <p>Si un(e) ou plusieurs de ces six (6) athlètes se sont déjà qualifié(e)s lors des championnats continentaux, de la finale de la Coupe du monde 2023, des</p>



	<p>Championnats du monde 2023 Pentathlon ou des Championnats du monde 2024 de Pentathlon, les athlètes occupant les rangs 7 et suivants au classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM (au 17 juin 2024) seront considéré(e)s comme qualifié(e)s en application dudit classement.</p> <p>Le classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM comprend les compétitions homologuées suivantes qui se tiendront entre le 17 juin 2023 et le 16 juin 2024.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Compétitions majeures de l'UIPM<ul style="list-style-type: none">▪ Coupe du monde 2024 de l'UIPM, y compris la finale▪ Championnats du monde de Pentathlon 2024 de l'UIPM2. Qualifications continentales<ul style="list-style-type: none">▪ Championnats Africains/d'Océanie 2023▪ Jeux européens 2023▪ Jeux panaméricains 2023▪ Jeux Asiatiques 20233. Compétitions internationales comptant pour le classement mondial<ul style="list-style-type: none">▪ Championnats internationaux de Budapest 2023 (Budapest, HUN)▪ Concours de classement international polonais 2023 (Drzonków, POL)▪ Concours International de Madrid 2023 (Madrid, ESP)▪ 2023 Mémorial international Yuri Khorishko (Bichkek, KGZ)▪ Championnats Open Internationaux d'Afrique et d'Egypte 2024 (Caire, EGY)
--	---

D.2. PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte a l'assurance de recevoir une (1) place pour les hommes et une (1) place pour les femmes si ses athlètes ne sont pas déjà qualifiés.

D.3. PLACES D'UNIVERSALITE

Deux (2) places d'universalité par catégorie (hommes/femmes) seront mises à la disposition des CNO admissibles pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le 1^{er} octobre 2023, le Comité International Olympique (CIO) invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité. Les CNO auront ensuite jusqu'au 15 janvier 2024 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places d'universalité aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places d'universalité figurent dans le document intitulé "Jeux de la XXXIII^e Olympiade, Paris 2024 – Places d'universalité – Règles et procédure d'attribution".



E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

L'UIPM publiera les résultats de chaque épreuve de qualification sur son site web www.Pentathlon.org dans les 48 heures suivant la fin de la compétition. La période de qualification prendra fin le 17 juin 2024 à 23h59 (heure de Monaco). Le 18 juin 2024, l'UIPM informera les CNO concernés des places de qualification qui leur ont été attribuées. Les CNO auront alors six (6) jours, soit jusqu'au 24 juin 2024 à 23h59 (heure de Monaco), pour confirmer l'utilisation des places obtenues, comme indiqué à la section **G. Période de qualification**.

E.2. CONFIRMATION DES PLACES PAYS HOTE

Le CNO du pays hôte doit confirmer par écrit à l'UIPM, avant le 16 juin 2024 à 23h59 (heure de Monaco), l'utilisation de ses places pays hôte.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

Le 25 juin 2024, l'UIPM informera les CNO concernés des places qui leur sont réattribuées. Les CNO auront alors six (6) jours, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2024 à 23h59 (heure de Monaco), pour confirmer l'utilisation des places obtenues, comme indiqué à la section **G. Période de qualification**. D'autres réattributions auront lieu le cas échéant jusqu'à la fin de la période de réattribution, à savoir le 2 juillet 2024.

F.1. PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis (à savoir avant le 24 juin 2024) ou est refusée par ce dernier, ou encore si l'athlète n'est pas admissible en application des conditions requises détaillées à la section **C. Admission des athlètes**, celle-ci sera réattribuée à l'athlète admissible non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM au 17 juin 2024. Lors de la réattribution, la représentation minimum par continent indiquée à la section **D. Principes de qualification/Épreuves de qualification/Championnats continentaux** doit être contrôlée. Si la représentation minimum par continent n'a pas été respectée, ou si une place de qualification continentale doit être réattribuée, celle-ci ira à l'athlète du même continent non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM au 17 juin 2024.

F.2. PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place inutilisée par le pays hôte sera réattribuée à l'athlète admissible non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM au 17 juin 2024.



F.3. PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Toute place d'universalité inutilisée sera réattribuée à l'athlète admissible non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM au 17 juin 2024.

G. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
31 mai – 4 juin 2023	Finale de la Coupe du monde 2023 de l'UIPM – Ankara (TUR)
25 juin – 1 juillet 2023	Jeux européens – Cracovie (POL)
19 – 23 juillet 2023	Championnats internationaux de Budapest 2023 (Budapest, HUN)
1 – 6 août 2023	Concours de classement international polonais 2023 (Drzonków, POL)
21 – 28 août 2023	UIPM 2023 Pentathlon World Championships – Bath (GBR)
6 – 11 septembre 2023	Championnats africains/d'océanie – Caire (EGY)
20 – 24 septembre 2023	Jeux asiatiques – Hangzhou (CHN)
27 septembre – 1 octobre 2023	Concours International de Madrid 2023 (Madrid, ESP)
14 – 18 octobre 2023	2023 Mémorial international Yuri Khorishko (Bichkek, KGZ)
21 – 27 octobre 2023	Jeux panaméricains – Santiago (CHI)
25 – 28 janvier 2024	Championnats Open Internationaux d'Afrique et d'Egypte 2024 (Caire, EGY)
2024 (à discuter)	Coupe du monde 2024 de l'UIPM, y compris la finale
2024 (à discuter)	Championnats du monde de Pentathlon 2024 de l'UIPM
17 juin 2024	Publication du classement olympique mondial de Pentathlon de l'UIPM
17 juin 2024	Fin de la période de qualification olympique pour l'UIPM
18 juin 2024	Date à laquelle l'UIPM devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places de qualification qui leur ont été attribuées
24 juin 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UIPM l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées
25 juin 2024	Confirmation par l'UIPM de la réattribution des places inutilisées
1 ^{er} juillet 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UIPM l'utilisation des places de qualification qui leur ont été réattribuées
2 juillet 2024	Fin de la période de réattribution des places par l'UIPM
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024